



Indemnisation suite à une inondation

Par **Osenna**, le **27/10/2016** à **14:15**

Bonjour,

J'ai reçue une indemnisation de mon assurance pour des travaux de remise en état suite à une inondation.

Cette indemnisation a été basée sur un devis que l'assurance nous a demandé d'effectuer. Mais pouvons nous avec la somme reçue faire nous même les travaux et donc garder l'argent qu'il nous restera pour autre chose. Ou bien l'assurance vérifie que les travaux ont bien été effectué par une entreprise en réclamant les factures.

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

Bien à vous.

Par **jos38**, le **27/10/2016** à **17:07**

bonjour. en principe, il n'y a pas de vérification, en tant cas avec plusieurs que je connais. gardez vos factures d'achat (enduit, peinture, etc) au cas où

Par **chaber**, le **27/10/2016** à **17:24**

Bonjour

l'assuré fait ce que bon lui semble de l'indemnisation reçue

Par **Osenna**, le **27/10/2016** à **17:28**

Merci pour vos réponses aussi rapide.